

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF45

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 2,6 »

le nombre :

« - 2,1 ».

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 0,6 »

le nombre :

« - 4,1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture.

En effet, les différentes mesures votées par le Sénat et notamment le rejet des crédits de 9 missions du budget général ont conduit à une amélioration artificielle du solde structurel et du solde public qui seraient respectivement excédentaires de 2,6 % du PIB potentiel et de 0,6 % du PIB.

Par rapport à la première lecture, l'article liminaire doit cependant être légèrement modifié afin de tirer les conséquences budgétaires des mesures prises dans les différents textes financiers (PLF 2015 et PLFR 2014) qui améliore le solde de 3,6 milliards d'euros.